



Direction de l'intérieur et de la justice
Office des affaires communales et de l'organisation du territoire
Service de l'aménagement local et régional

Nydeggasse 11/13
3011 Berne
+41 31 633 77 30
info@agr@be.ch
www.be.ch/oacot

Office des affaires communales et de l'organisation du territoire,
Nydeggasse 11/13, 3011 Berne

À toutes les communes du canton de Berne

Beatrice Aebi
+41 31 633 73 20
e-Plan@be.ch

N° de l'affaire: 2019.JGK.4582

Berne, décembre 2025

ePlan – Rapport intermédiaire de décembre 2025 concernant la procédure électronique d'édition des plans dans le canton de Berne

Mesdames, Messieurs,

Les tâches de développement importantes et intenses de notre plateforme, menées avec de très nombreuses parties, sont en voie d'achèvement. Les derniers tests effectués, portant sur des précisions liées au fonctionnement, des compléments et des mises à jour des processus et de l'application se sont déroulés avec succès.

Au cours de ce dernier semestre, les communes pilotes, en collaboration avec le Service de l'aménagement local et régional, l'Office de l'information géographique et les responsables du développement de l'application, ont accompli de nombreuses opérations sur l'environnement de test, telles que la conversion vers le nouvel modèle de données et le transfert du jeu de données dans ePlan, la révision partielle d'un plan de zones et d'un règlement des constructions, la procédure d'approbation avec entrée en force partielle ou encore la constatation de la nature forestière. Des affaires présentant des recoupements entre elles ou des fonctions erronées ont été supprimées et, là où cela s'avérait nécessaire, le modèle de données ou l'application ont été adaptés. Parfois, des interfaces ont été créées. Lors de nos échanges avec les communes pilotes, nous avons également accordé un soin tout particulier au catalogue des symboles ainsi qu'aux manuels entièrement remaniés, qui seront publiés sur notre site Internet au cours du premier trimestre de 2026. Enfin, ce même site sera développé durant les prochains mois et complété par d'autres outils, dont une foire aux questions (FAQ).

La phase préliminaire qui débute maintenant représente la fin du processus de test. Dès 2026, les communes pilotes de Thoune et de Berthoud ainsi que quelques autres communes («business cases») qui sont prêtes à transférer tout prochainement les données de leurs plans d'affectation, pourront commencer leurs travaux préparatoires à cette fin. L'année prochaine sera donc consacrée aux derniers tests de fonctionnement et à la confirmation finale que le traitement numérique des procédures d'édition des plans, préparé de longue date, se déroule bel et bien comme prévu dans l'environnement de production. Ainsi, dès 2027, toutes les communes pourront utiliser ePlan.

L'application ePlan ne sera pas mise à la disposition de l'ensemble des communes d'un seul coup. La transition entre la procédure d'édition des plans analogique et la procédure numérique dans ePlan se déroulera au contraire sur plusieurs années. Vous pourrez donc transférer vos plans d'affectation de manière individuelle, en étroite collaboration avec nous. La préparation du processus exige certes du travail

de votre part, mais aussi de la nôtre, puisque nous allons vous accompagner tout au long de cette phase et notamment vérifier vos plans sous un angle matériel.

Nous vous avons fait parvenir dans le rapport intermédiaire de l'été 2025 la marche à suivre en vue du transfert des données, comportant les démarches préparatoires prévues, le calendrier et un cadre budgétaire. En janvier 2026, nous réaliserons une deuxième enquête, après celle de 2024, auprès de vos gestionnaires de données, afin de préciser les dates auxquelles vos données seront prêtes à être transférées au cours des semestres suivants.

Sur la base des résultats de cette enquête, nous prendrons contact avec vous pour effectuer la planification détaillée de la préparation, étapes de vérification préalables incluses si nécessaire (voir la marche à suivre) en vue de la conclusion de la convention réglant le transfert et de la coordination des séances de formation et d'information.

La préparation inclut l'aspect essentiel du relevé et de la détermination des zones agricoles. La Confédération l'exige de tous les cantons, pour l'ensemble du territoire, mais aucun délai contraignant n'a (encore) été fixé. Nous vous recommandons, dans la mesure du possible, de le faire dans le cadre de la procédure simplifiée prévue à l'article T4-2 de la loi sur les constructions (adaptation de nature technique). Si vous n'y parvenez pas, ces démarches peuvent aussi avoir lieu plus tard mais, cette fois-ci, au moyen de la procédure ordinaire.

Nous remercions vivement toutes les parties, qui collaborent à ce projet exigeant en faisant preuve d'une grande motivation.

En restant à votre disposition pour répondre à vos questions, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Office des affaires communales et
de l'organisation du territoire

Office des affaires communales et
de l'organisation du territoire
Service de l'aménagement local et régional

Daniel Wachter,
chef d'office

Beatrice Aebi,
cheffe du service, directrice générale du projet

Copie pour information

- Association des communes bernoises (ACB), vbg@recht-governance.ch
- Section Mittelland de la Fédération suisse des urbanistes (FSU), info.mittelland@f-s-u.ch
- Section de Berne de la Société suisse de géomatique et de gestion du territoire (GEOSUISSE), info@geosuisse.ch